

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 24 octobre 2024

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	10	Date de la convocation :	18 octobre 2024
Nombre de membres présents :	08	Date de l'affichage :	18 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel, Adjoint, Mme RAUX Bernadette, M. LEMERCIER Jérôme, M. CHALUMEAU Miguel, M. BATARD Franck, M. LOINSARD Loïc et M. GARNIER Jérôme

Absents excusés : M. HERIVEAU Ludovic et Mme BASTARD Virginie

Secrétaire de séance : M. LEMERCIER Jérôme

FINANCES

❖ N° 2024/30 - Logements communaux 15 et 17 rue du Cormier : remplacement de quatre convecteurs électriques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'exception de M. Miguel CHALUMEAU qui ne prend pas part au vote,
VALIDE le remplacement des quatre convecteurs électriques (2 par logement) par la SARL Miguel CHALUMEAU pour un montant total de 1 615.26 € TTC.
DIT que cette somme est imputée en dépenses d'investissement à l'opération 127 : travaux bâtiments communaux, compte 2132 « Bâtiments privés ».

❖ N° 2024/31 - Mandat spécial au Maire : visites d'écoquartiers - remboursement des frais de repas

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. le Maire ne prend pas part au vote,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2123-18,
Considérant la visite d'écoquartiers par quatre élus Paternais le 25 juillet dernier dans les communes de LANGOUET et HÉDÉ-BAZOUGES en Ile-et-Vilaine, en présence de leurs homologues Bretons,
Considérant que ces visites s'inscrivent dans le cadre du dossier « Village d'avenir », en vue de préparer le projet d'aménagement du site de la Forge à St-Poix en écoquartier,
Considérant que la participation des élus à ces rencontres, à ces échanges, présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

PROPOSE, compte tenu de ces éléments :

- De considérer que ces visites d'écoquartiers entrent dans le champ d'un mandat spécial accordé à M. Clément BEUCHER, Maire
- De prendre en charge l'intégralité des frais de restauration occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées, soit la somme totale de 89.80 €.

ADOpte les propositions susvisées.

❖ N° 2024/32 - Location précaire du terrain communal situé route de Laubrières : renouvellement du bail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de renouveler le bail de location précaire à compter du 1^{er} novembre 2024 et jusqu'au 31 octobre 2025 sur la base d'une surface totale de 80a 31ca.

DIT que le bail de location précaire est renouvelable chaque année par délibération du Conseil.

PRÉCISE que le prix de location annuelle est payable le 31 octobre à terme échu et révisable selon l'indice national des fermages.

DONNE TOUS POUVOIRS à M. le Maire pour la rédaction et la signature du bail de location.

Remarque :

M. le Maire précise que les travaux de plantation des 400 arbres sur la partie restante (parcelle D n°136 de 3 688 m²) pourraient être entrepris avant la fin de l'année si le temps le permet.

❖ Subvention DETR

⇒ DETR 2025

M. le Maire présente les propositions de travaux susceptibles de bénéficier de cette subvention :

- les 5 autres fenêtres à l'étage de la mairie (côté est)
- les premières interventions sur le site de la Forge (désamiantage)
- l'installation d'une borne électrique : parking du commerce ou parking de la salle

⇒ DETR 2024

Un reliquat de DETR 2024 pourrait être versé à la Commune pour le remplacement des 5 fenêtres à l'étage de la mairie ce qu'a confirmé Mme la sous-préfète lors de sa visite du 3 octobre.

⇒ Rencontre avec la sous-préfète

Lors de la visite de Mme la sous-préfète, les points suivants ont été abordés :

- Visite du commerce du Paternais et rencontre de M. GUIBOUX
- Point Poste : la direction de la Poste ne souhaite pas multiplier les points-poste, le gérant du commerce ne percevra aucune indemnité, mais la vente de timbres restera possible
- Le déclenchement de la procédure de mise en demeure du propriétaire d'un bien menaçant ruine est trop risqué pour la collectivité

❖ Parquet de la salle des fêtes

M. Christel GÉGU, Adjoint, rapporte le conseil d'entretien de la Parqueterie de nettoyer 2 à 3 fois le sol pour le « dégraisser » puis remettre le produit adapté, passer la monobrosse régulièrement et systématiquement après une location « sensible ». La proposition d'achat d'une monobrosse s'élève à 1 170.36 € TTC (50% de réduction) et la fourniture de produits (disques, décapant/dégraissant et rénovateur) à 289.16 € TTC

M. le Maire précise qu'avant de prendre toute décision il faut attendre le rapport d'expert.

❖ Informations comptables et budgétaires

⇒ Déploiement du Compte Financier Unique (CFU)

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il se déploie progressivement à partir des comptes 2024, sur la base du volontariat puis de façon obligatoire pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Le CFU apporte une information financière plus simple et plus lisible, il contribue à la fiabilisation de la qualité des comptes, il simplifie les procédures, sa production est totalement dématérialisée. Le CFU fait l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

⇒ Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL)

Depuis le 1^{er} septembre 2024, M. Anthony BOBLIQUE a pris ses fonctions de CDL sur le secteur de Craon. Il se tient à la disposition des élus. M. le Maire propose de le rencontrer avec les membres de la Commission Finances à la mi-février 2025 pour la préparation du budget primitif.

ACTION SCOLAIRE

❖ N° 2024/33 - Contrat d'association 2024-2025 : forfait communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, MAINTIENT, pour l'année scolaire 2024-2025, à 680 € par élève la participation de la commune de Saint-Poix au financement des dépenses de fonctionnement inscrites au contrat d'association (charges de personnel, chauffage, eau, électricité, téléphone, Internet, assurance, fournitures scolaires et sorties pédagogiques).

CANTINE MUNICIPALE

❖ Bilan de la cantine municipale 2023-2024

- 34.5 élèves par jour en moyenne ont déjeuné au restaurant scolaire
- 4730 repas y ont été servis
- les mouvements de personnel ont été importants (cinq responsables se sont succédés)
- les frais de gestion du service de restauration s'élèvent à plus de 15 800 €, la participation de la Commune de Laubrières s'élève à plus de 6 900 € au prorata du nombre d'élèves (27.5/61).

❖ Cuisine centrale

M. Christel GÉGU, Adjoint, présente les grandes lignes de la réunion du 17 octobre 2024 :

- Bilan de l'année scolaire 2023-2024 :
 - * une évolution du nombre de repas, plus de 200 000 servis, 10 communes « extérieures » clientes, des repas de qualité avec du personnel très investi (11 à 12 permanents)
 - * parmi les investissements réalisés, l'achat d'un lave-batterie et d'une étuve et le projet d'acquisition d'un véhicule de livraison électrique en 2025
 - * une année olympique et son animation « anim' ta cantine »
- Un projet de nouvelle cuisine centrale : derrière l'école Sainte Marie
 - * construction d'un bâtiment neuf, spacieux et fonctionnel : 2 831 490 € TTC pour une livraison en janvier 2027

AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA FORGE

❖ EPFL

Les prochaines étapes du dossier sont les suivantes :

- la validation du dossier en commission du 23 octobre : vente de la maison, bornage
- l'intervention de KALIGEO pour réaliser le bornage des terrains le 7 novembre
- la validation des devis de prise en charge des diagnostics, contrôle assainissement

❖ T.E.53

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques se feront par forage dirigé (forage sous la voirie) pour éviter les tranchées et préserver la couche de roulement.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

❖ N° 2024/34 - Bilan 2024 de l'artificialisation des sols

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2231-1 ;

Vu la loi climat et résilience du 22 août 2021 engageant une accélération de la démarche sobriété par les collectivités et fixant un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ;

Considérant que la loi climat et résilience prévoit l'élaboration d'un rapport de suivi de l'artificialisation tous les trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi, la première production du rapport intervenant donc avant le 22 août 2024 ;

Considérant que ce bilan est présenté en conseil municipal et doit faire l'objet d'un débat, de mesures de publicité ainsi que d'une délibération ;

M. le Maire présente le bilan triennal de l'artificialisation.

Il est établi que le bilan de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2023 est de 1.03 ha réparti comme suit :

- pour l'habitat : 0.63 ha
- pour l'activité : 0.3 ha
- pour les infrastructures routières : 0.1 ha
- pour l'usage mixte : 0 ha

VALIDE le bilan tel que présenté et le rapport ci-annexé.

COMMERCE MULTISERVICES

M. le Maire précise que suite à la mise à jour de la convention portant mise à disposition de matériels et mobilier, le montant des biens prêtés s'élève à 18 817.69 €.

La réouverture du commerce est prévue début novembre 2024. Une inauguration sera organisée avec les services de la Communauté de communes. Les bénévoles qui ont assuré le dépôt de pain seront invités à un « repas » au Paternais afin de les remercier pour leur engagement communal.

La Commune de Saint-Poix devra prendre en charge les loyers du commerce pour la période de mai à août 2024 et est exonérée du paiement des loyers pour le logement à l'étage.

VOIRIE

❖ Radars pédagogiques

M. Christel GÉGU, Adjoint, précise que le contrat de service d'ELANCITÉ est arrivé à son terme et qu'il y a lieu, si besoin, de le renouveler pour la période de septembre 2024 à septembre 2027. Le contrat comprend toutes les opérations et travaux de réparation en cas de survenance d'un dysfonctionnement du matériel résultant d'une cause interne au matériel, sont exclus les faits de vandalisme, chute accidentelle, mauvaise utilisation par le client... Les tarifs proposés sont de 199 € HT / an / radar soit 477.60 € TTC par an. M. Christel GÉGU signale que si la présence d'un radar est dissuasive, la société ELANCITÉ n'est jamais intervenue au cours des 3 années précédentes. Il propose de ne pas renouveler le contrat d'entretien. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite au contrat de service pour l'entretien des deux radars pédagogiques.

❖ Travaux de voirie en agglomération

M. le Maire précise que les travaux de renouvellement de la couche de roulement, rue de Normandie (D32), de l'intersection avec la rue du Maine jusqu'au garage automobile ont été réalisés le 14 octobre. Les travaux de renforcement des bas-côtés, rue de l'Atlantique, entre St-Poix et Laubrières (RD11) ont pris fin hier, 23 octobre. La route est ainsi relevée de 6 cm, ce qui peut poser problème puisque plus haute que les seuils de porte. Le dossier des chicanes reste en attente.

La bande de roulement sur les 4 km sera refaite en 2025.

PERSONNEL COMMUNAL

❖ N° 2024/35 - Protection Sociale Complémentaire (PSC) : adhésion aux contrats collectifs de prévoyance maintien de salaire proposés par le Centre de Gestion au 1^{er} janvier 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024 donnant mandat au Centre de gestion de la Mayenne, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Vu l'accord collectif régional du 9 juillet 2024 relatif aux régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire, du personnel des Centres de Gestion des Pays de la Loire et des employeurs publics territoriaux ayant formalisé l'un de ces régimes.

Vu l'accord collectif départemental instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel ;

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial du 25 octobre 2024 ;

DÉCIDE :

- D'ADHÉRER à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la Commune de Saint-Poix ;
- DE SOUSCRIRE la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025;
- DE PARTICIPER FINANCIÈREMENT à la cotisation des agents à hauteur de 50 % de la cotisation acquittée par les agents - participation identique pour tous les agents :

VIE ASSOCIATIVE

❖ APEL

De nouveaux parents ont rejoint le bureau de l'APEL. Le bilan financier est bon grâce aux représentations de la troupe de théâtre. Parmi les actions menées ou à venir : vente de sapins, de saucissons, de brioches.

❖ Réunion des associations

Lors de la réunion du 10 octobre, les associations présentes ont déroulé le calendrier de leurs animations pour la fin d'année et en 2025.

❖ Fusion des ADMR

La fusion de l'ADMR de Cuillé/Gastines/Laubrières avec l'ADMR de Méral/Beaulieu/Montjean/St-Poix a été actée lors de leurs Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires respectivement les 15 et 17 octobre 2024. C'est l'ADMR de Cuillé qui va gérer les actions de l'ADMR sur l'ensemble du territoire des 7 communes, le siège de l'association est à Cuillé.

L'ADMR de Cuillé recherche activement des bénévoles sur la commune de Saint-Poix.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ Contrôle et entretien de poteaux incendie

La convention arrive à échéance en 2025, elle sera renouvelée pour une durée de 3 ans.

⇒ Territoire Energie 53 : projet de révision des statuts

La révision des statuts a été présentée lors de la conférence des Maires du 7 octobre dernier.

⇒ Banque alimentaire

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon organise une nouvelle collecte de la Banque alimentaire à Craon les 22 et 23 novembre 2024 et recherche des bénévoles pour assurer

des permanences dans les surfaces de vente.

⇒ Fermeture du réseau cuivre

Un temps d'échanges était prévu le 1^{er} octobre 2024 sur le projet d'extinction du cuivre sur le territoire et sur l'utilisation d'un autre réseau avec le déploiement de la fibre.

⇒ Habitat

Un temps fort était organisé le 3 octobre 2024 sur le thème de la rénovation de l'Habitat privé ou public et de l'hébergement des jeunes (habitat temporaire chez l'habitant).

⇒ Relais Santé Bien-être

L'association Relais Santé Bien-être a organisé un atelier le 16 octobre dernier pour accompagner les participants dans la prise en main de leur Espace Santé, un espace numérique personnel et sécurisé proposé par l'Assurance Maladie et le Ministère de la Santé.

⇒ Attributions de compensation définitives 2024

Le montant total à reverser par la Commune de St-Poix à la CCPC en 2024 s'élève à 19 466 €.

⇒ Bulletins intercommunaux

La distribution des bulletins intercommunaux 2024 se fera lors du Conseil Communautaire du 18 novembre. Les exemplaires seront récupérés par les élus à l'issue de la réunion ou seront disponibles à compter de cette date dans le hall du CAI. Ils seront distribués avec le bulletin municipal comme l'année dernière.

⇒ Comptes-rendus de la conférence des Maires du 7 octobre, du Conseil communautaire du 14 octobre

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Entretien du cimetière

M. Christel GÉGU, Adjoint, précise que onze bénévoles étaient au rendez-vous le 14 octobre dernier pour nettoyer le cimetière.

➤ Commémoration de l'Armistice

La cérémonie aura lieu lundi 11 novembre à 10h30 en présence de jeunes de l'école. A l'issue de la cérémonie un pot sera offert au Paternais.

➤ Virement de crédits

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la décision n°2024-2 du 21 octobre 2024 relative à l'inscription de 50 € pour mandater la facture de la société Le Courrier de la Mayenne concernant les mesures de publicité liées à la création d'une Zone d'Aménagement Différé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H31.